

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
- Sur proposition du Ministre de la Santé ;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 05 février 2020 ;

DECRETE

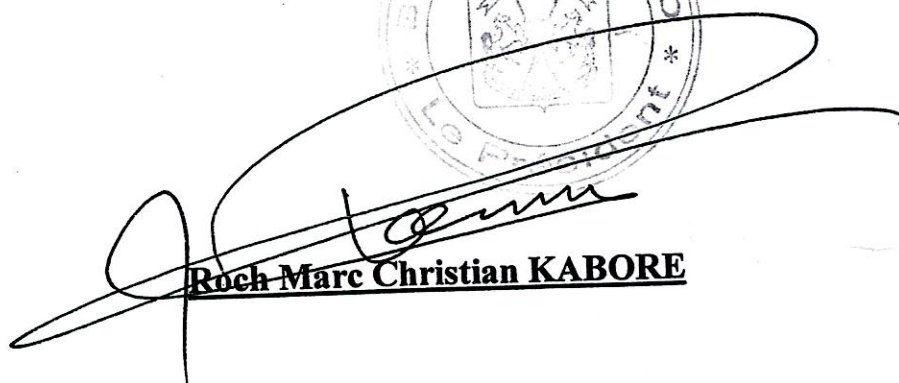
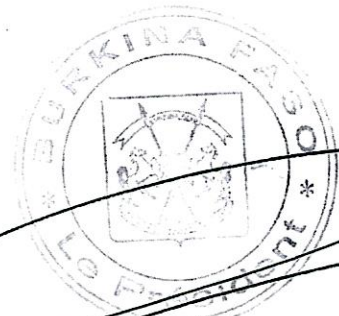
ARTICLE 1 : Monsieur Trapsida ZONGO, Mle 47 199 X, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, est nommé Directeur de l'administration des finances du Centre hospitalier universitaire régional (CHUR) de Ouahigouya.

ARTICLE 2 : Monsieur Issa ILBOUDO, Mle 213 867 E, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, est nommé Directeur de l'administration des finances du Centre hospitalier régional (CHR) de Ziniaré.

ARTICLE 3 :

Le Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 25 fevrier 2020




Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de la Santé



Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO